Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 056-215601899-20251211-2025_67-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2025/67

Date de convocation :
05 décembre 2025

Nombre de conseillers :
En exercice : 13
Présents : 12
Absents représentés : 1
Absents excusés : -

L'an deux mil dix-vingt-cinq, le jeudi 11 décembre à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis en séance publique dans la salle du conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. LE BRETON Bernard, Mme GICQUEL Claudine, M. ALLAIN Philippe, M. GUILLARD André, M. PIRIO Philippe, Mme VÉRA Aurélie, Mme MILETTO Michèle, Mme LE GARREC Julie, Mme NOGUES Christelle, M. PENVEN Henri, Mme GUÉGAN Manon, M. LE CALLONNEC Stéphane.

ÉTAIT ABSENTE REPRESENTÉE :
Mme MOUELO Valérie donne son pouvoir à Mme GICQUEL Claudine.

Mme VÉRA Aurélie a été désignée secrétaire de séance.

****

OBJET :
Tarification et bilan de la garderie.

Monsieur le Maire laisse la parole aux membres de la commission garderie pour la présentation du bilan.

Présentation du bilan de la garderie de l'année scolaire 2024/2025 (période du 1er aout au 31 juillet) :

DEPENSES	2023 / 2024	2024/2025
Frais personnel & Charges sociales	10 061.21€	10 151.58€
Electricité (C°*0,20)	3 440.34€	4 604.37€
Eau (C°+ traitmnt (* 0,20)	92.95€	121.98€
Pdts d'entretien	81.02€	85.64€
Divers petit équipement	0.00€	0.00€
Entretiens et réparations	0.00€	0.00€
Contrôles périodiques	0.00€	0.00€
Assurances (20%)	72.01€	82.66€
Téléphonie	0.00€	0.00€
TOTAL	13 747.52€	15 046.23€

RECETTES	2023/2024	2024/2025
TOTAL RECETTES	8 478.70€	5 645.94€

DÉFICIT D'EXPLOITATION DU SERVICE 2024 : 5 268.82€
DÉFICIT D'EXPLOITATION DU SERVICE 2025 : 9400.29€ +78.41%

EVOLUTIONS TARIFAIRES :	***01/09/2023***	***01/09/2024***
• Cout horaire	1.85€	1.85€
• ¼ d'h	0.4625	0.4625

Monsieur le Maire propose d'augmenter les tarifs.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

D'APPLIQUER les tarifs suivants à la cantine municipale à compter du 1er janvier 2026 :
Cout horaire : 2€

Mme Manon GUEGAN et Mme Julie LE GARREC ne participent pas au vote.

Le Maire
Bernard LE BRETON